



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5888^e séance

Jeudi 8 mai 2008, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir John Sawers	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-33184 (F)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Liban une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Salam (Liban) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Terje Roed-Larsen. Je lui donne la parole.

M. Roed-Larsen (*parle en anglais*) : Le 21 avril, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité son septième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Au cours de la déclaration que je vais prononcer aujourd'hui, je me concentrerai sur les principaux éléments du rapport et présenterai au Conseil une mise à jour des événements survenus depuis le 21 avril 2008.

Au cours des six derniers mois, le Liban est resté en proie à une grave crise politique, tenant essentiellement au fait qu'il n'a pas été élu de président de la République. Ce poste est vacant depuis le 24 novembre 2007. En dépit des efforts intenses déployés par les acteurs libanais, régionaux et internationaux, aucune des tentatives engagées pour élire un nouveau président n'a encore abouti. Le vide électoral a encouragé la polarisation politique et contrarié le fonctionnement normal des institutions constitutionnelles légitimes du pays, en particulier le Gouvernement et le Parlement. Il a également contribué à l'éclatement de violents affrontements entre les parties en présence, faisant des victimes.

Depuis la publication du rapport, plusieurs nouveaux incidents se sont produits. Le 20 avril, deux partisans du Parti phalangiste ont été tués et deux autres ont été blessés dans la ville de Zahle. Le 5 mai, cinq personnes ont été tuées par des tirs d'armes à feu au cours d'affrontements distincts qui, pendant la nuit, ont opposé à Beyrouth et ailleurs dans le pays des partisans de la majorité et des membres de l'opposition.

Tôt dans la journée du 7 mai, des manifestants pro-Hezbollah ont bloqué la route principale et d'autres routes menant à l'aéroport international de Beyrouth, à son port et à son centre commercial en brûlant des pneus et en édifiant de grands monticules de terre. Peu après, des échauffourées ont éclaté entre des partisans du Gouvernement et des partisans de l'opposition dans le quartier beyrouthin de Corniche Al-Mazraa. Au cours de cet incident, une grenade à main a été lancée dans la foule, faisant cinq blessés, dont deux officiers de l'armée libanaise. La Confédération générale du travail a renoncé à son appel à une grève générale initialement prévue pour cette journée. La situation s'est ensuite détériorée. Des bureaux de partis politiques ont essuyé des coups de feu et il y a eu un échange de tirs nourri entre des partisans du Gouvernement et des groupes de l'opposition dans plusieurs quartiers de Beyrouth et dans ses environs. Une roquette a frappé un bureau du Courant du Futur à Beyrouth.

Le soir du 7 mai, des partisans du Courant du Futur ont barré la voie principale reliant les villes de Baalbek et de Shtoura, dans la vallée de la Bekaa, ainsi que la route de Masnaa qui mène à la frontière entre le Liban et la Syrie. Plusieurs affrontements armés se sont produits dans la vallée de la Bekaa. À Beyrouth, des échanges de feu nourris ont été signalés aux alentours du stade national situé le long de la route menant à l'aéroport.

Aujourd'hui, la capitale a retrouvé un calme très tendu, mais plusieurs routes sont toujours fermées. Des manifestations ont éclaté dans de nombreuses bourgades et le long des voies principales de la vallée de la Bekaa. Des routes sont bloquées et des pneus brûlés. La plupart des affrontements armés survenus aujourd'hui se sont produits essentiellement en divers endroits de la vallée de la Bekaa. Les partisans du Courant du Futur ont également bloqué des sections du grand axe routier qui va du nord au sud le long de la côte libanaise. L'accès à l'aéroport international de Beyrouth reste limité à cause des barrages routiers mis actuellement en place par le Hezbollah. L'opposition a déclaré que ces mesures resteraient en place jusqu'à ce que le Cabinet revienne sur sa décision du 6 mai.

Dès ce matin, nous avons été informés que deux personnes avaient été tuées et 10 autres blessées.

L'ONU a maintenu des rapports étroits avec les deux camps afin d'apaiser les tensions. Nous continuons d'être extrêmement préoccupés par l'éventualité d'une nouvelle escalade de la situation. Plusieurs capitales de la région et d'ailleurs ont appelé à une cessation des affrontements. Le Secrétaire général exhorte toutes les parties à mettre immédiatement fin aux émeutes et à rouvrir toutes les routes du pays. Le climat politique tendu a considérablement entravé l'application de la résolution 1559 (2004).

Dans ce contexte, l'existence supposée de milices libanaises et non libanaises et les allégations de réarmement généralisé et de formation paramilitaire lancées contre tous les partis politiques posent un défi de taille au Gouvernement libanais, un défi à l'exercice de son autorité sur l'ensemble du pays, ce qui menace sa stabilité.

Le Hezbollah, la plus importante des milices libanaises, entretient une très importante infrastructure militaire séparée de l'État. Ceci porte préjudice aux efforts déployés par le Gouvernement libanais pour avoir le monopole de l'emploi de la force et pour maintenir l'ordre dans le pays. Cela constitue également une menace à la paix et à la sécurité régionales. Au vu des affrontements survenus récemment, il est préoccupant de noter que des militants du Hezbollah transportaient des armes dans des zones peuplées.

Le 26 avril, un représentant français envoyé à une réunion de l'Internationale socialiste à Beyrouth a été arrêté et interrogé pendant plus de cinq heures par le Hezbollah au sud de Beyrouth alors qu'il photographiait

la route menant à l'aéroport de Beyrouth. Le Hezbollah a justifié sa détention en invoquant des raisons de sécurité.

Le Gouvernement libanais a informé l'ONU que le Hezbollah a mis en place dans tout le pays un réseau fiable de communication distinct du système de l'État. Selon le Gouvernement, ce réseau couvre toute la région située au sud du fleuve Litani et toute la côte méditerranéenne jusqu'à la frontière avec la Syrie. Il traverse tout le mont Liban du sud au nord. Ce réseau couvre également toute une série de camps palestiniens au sud de Beyrouth et dans la vallée de la Bekaa. Il est connecté à un réseau syrien de l'autre côté de la frontière. Le Gouvernement a estimé que ce réseau était illégal et déclaré qu'« il constituait une attaque contre la souveraineté de l'État ». Pour sa part, le Hezbollah a prétendu que ce réseau faisait partie de son arsenal et qu'il ne fallait pas y porter atteinte.

Le Gouvernement libanais a révélé que le Hezbollah avait mis en place un système de caméras de surveillance à l'aéroport de Beyrouth. C'est pourquoi le Gouvernement libanais a décidé de retirer au général de brigade Wafiq Shoucair son poste de chef de la sécurité à l'aéroport international de Beyrouth.

Le 7 mai, des partisans du Hezbollah ont violemment protesté contre les décisions du Gouvernement. Le 8 mai, en début d'après-midi, le Haut Conseil chiite déclarait que la crise serait réglée si le Gouvernement revenait sur sa décision du 6 mai.

L'évolution de la situation a suscité parmi les Libanais de nouvelles craintes que le Hezbollah ne soit en train de mettre sur pied des structures institutionnelles parallèles distinctes de celles de l'État et en concurrence avec elles. Ceci, pense-t-on, contribue à l'érosion des institutions de l'État et de son monopole quant à l'emploi de la force. L'ONU reste vivement préoccupée par les activités du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et Fatah-Intifada, qui entretiennent des infrastructures paramilitaires considérables à l'extérieur des camps de réfugiés et le long de la frontière libano-syrienne. Ces deux milices palestiniennes ont leur quartier général à Damas. Il incombe au Gouvernement syrien d'exhorter ces groupes à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et les décisions du Gouvernement libanais, comme l'a dit publiquement le Premier Ministre Siniora.

Pendant la période à l'examen, les dirigeants libanais n'ont pas abordé la question d'un processus

politique qui devrait conduire à la dissolution et au désarmement des milices libanaises et non libanaises, comme cela était demandé dans l'Accord de Taëf et la résolution 1559 (2004).

Le Secrétaire général redit sa ferme conviction que le désarmement des milices libanaises et non libanaises doit être le fruit d'un processus politique qui aboutira au rétablissement total de l'autorité du Gouvernement libanais sur l'ensemble du territoire. Ce processus politique présuppose avant tout le respect de la Constitution par toutes les parties, le recours au dialogue et un esprit de coopération entre les diverses forces politiques en présence au Liban. La reprise du dialogue politique et le dénouement de la crise politique que connaît actuellement le Liban – en particulier la question de la présidence libanaise – sont une condition préalable indispensable à un processus politique aux enjeux aussi considérables.

En attendant, l'ONU est consciente des répercussions régionales de ce problème. Le Secrétaire général lance donc un appel à toutes les parties qui entretiennent des relations étroites avec le Hezbollah et sont en mesure de l'influencer, en particulier la Syrie et l'Iran, afin qu'elles encouragent sa transformation en parti uniquement politique. Il exhorte celui-ci à respecter les décisions du Conseil de sécurité et du Gouvernement libanais, conformément aux dispositions de l'Accord de Taëf.

Le désarmement complet de toutes les milices libanaises et non libanaises est dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité régionales.

Le Secrétaire général est très préoccupé par le fait qu'il n'ait toujours pas été organisé d'élection présidentielle. Un président doit être élu dans le cadre d'un processus électoral libre, régulier et strictement conforme aux règles constitutionnelles, sans ingérence ni influence étrangère, conformément aux dispositions de la résolution 1559 (2004), et sans plus attendre, car le vide électoral qui perdure menace l'architecture délicate qui constitue l'État libanais. Cette consultation électorale contribuerait également à amorcer le retour à une vie politique et constitutionnelle normale au Liban, en particulier la reprise de l'activité du Parlement, paralysé depuis novembre 2006. Le Secrétaire général est déçu que les appels répétés lancés par le peuple libanais et la communauté internationale en faveur d'une élection n'aient pas été entendus.

Dans le même temps, le Secrétaire général n'oublie pas le rôle négatif que jouent les forces

extérieures qui se sont immiscées dans la dynamique interne du Liban, dans l'impasse politique où se trouve le pays. Cette ingérence étrangère constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité.

Les 29 et 30 mars 2008, le sommet de la Ligue arabe s'est tenu à Damas dans une atmosphère tendue, alors que le Liban se trouvait encore en situation de crise politique, sans président élu. Dans son communiqué final, les dirigeants arabes ont prié « les dirigeants libanais d'élire le candidat de consensus, le général Sleiman, dans les délais fixés, et de convenir d'une base pour la constitution d'un gouvernement d'unité nationale dès que possible ». Ils ont aussi insisté sur l'importance de « donner la bonne orientation aux relations libano-syriennes conformément aux intérêts des deux États, et de confier au Secrétaire général de la Ligue arabe la responsabilité de commencer à œuvrer aux fins de cet objectif ». Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies appuie ces décisions sans réserve.

Face au vide électoral persistant, les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis, de la France, de l'Italie, de la Jordanie, du Koweït, du Qatar et du Royaume-Uni, ainsi que le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Ministre des affaires étrangères par intérim du Liban se sont réunis à Koweït le 22 avril 2008. Ils ont exprimé leur appui résolu au Gouvernement libanais légitime et leur profond désarroi quant à l'impasse politique actuelle. Ils ont appelé à l'élection immédiate à la présidence du candidat de consensus, le général Sleiman, sans condition préalable, ainsi qu'à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale et à la tenue d'élections générales conformément à une loi électorale approuvée par toutes les parties, selon le plan de la Ligue des États arabes.

Ils ont en outre exhorté toutes les parties à l'intérieur et à l'extérieur du Liban à respecter l'indépendance et la souveraineté du pays, encourageant vivement la Syrie et le Liban à redéfinir et normaliser leurs relations dans le respect mutuel de leurs souveraineté, intégrité territoriale et indépendance politique, comme requis au titre de la résolution 1680 (2006).

Ils ont déclaré que l'instauration de relations diplomatiques complètes entre le Liban et la Syrie, la

délimitation de leur frontière commune et un engagement à ne pas permettre l'utilisation de leurs territoires respectifs pour déstabiliser l'autre constitueraient des mesures significatives en vue d'assurer la paix et la stabilité dans la région.

Pendant la période considérée, le Secrétaire général a poursuivi ses efforts pour encourager l'amorce, entre le Liban et la Syrie, d'un processus qui déboucherait à terme sur l'établissement de relations diplomatiques complètes en application des dispositions pertinentes de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité. Il a également promu la mise en œuvre rapide de mesures tangibles en vue du tracé de la frontière entre la Syrie et le Liban.

De tels progrès seraient également très utiles aux efforts en cours du Secrétaire général sur la question de la zone des fermes de Chebaa et le plan en sept points du Premier Ministre Siniora. Malheureusement, jusqu'alors, aucune avancée n'a été enregistrée dans ces domaines. Le Secrétaire général se félicite de l'appel lancé par le Premier Ministre Siniora en faveur de l'instauration de relations diplomatiques entre la Syrie et le Liban et de la délimitation de leurs frontières communes. Il compte sur la pleine coopération de la Syrie à cette fin, dans l'intérêt supérieur de la stabilité régionale.

Au cours de la période considérée, des appareils israéliens volant dans l'espace aérien libanais ont continué de violer régulièrement l'intégrité territoriale du Liban. Le Gouvernement israélien ne cesse d'affirmer que ces survols sont effectués pour des raisons de sécurité. Le Secrétaire général et ses représentants ont régulièrement réitéré leurs préoccupations et leurs appels à Israël pour qu'il mette fin à ces survols de plus en plus nombreux, qui sont contraires aux résolutions du Conseil de sécurité. En outre, Israël continue d'occuper la partie nord de Ghajar, ce qui constitue une violation de la souveraineté du Liban. Le Secrétaire général rendra compte plus en détail au Conseil à ce sujet dans son prochain rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006).

La crise politique et sécuritaire qui se prolonge au Liban illustre le fait que les dispositions de la résolution 1559 (2004) sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient au moment de l'adoption de la résolution. J'ai le regret d'informer le Conseil qu'au cours des six derniers mois, aucun progrès tangible n'a été réalisé s'agissant de l'application de la résolution. Au contraire, les émeutes qui ont commencé hier au Liban sont la preuve tragique que le pays est

aujourd'hui face à des difficultés sans précédent depuis la fin de la guerre civile. Le vide électoral, la paralysie du Parlement et les manœuvres de défiance des milices sont autant de menaces qui pèsent sur l'aptitude du Liban à fonctionner comme un État souverain, démocratique et indépendant. Cette évolution pourrait avoir de graves conséquences au plan régional.

Puisque l'élection présidentielle a été reportée, pour la dix-huitième fois, au 13 mai 2008, le Secrétaire général invite instamment le Parlement à se réunir à cette date afin de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles.

Le peuple libanais a maintenant une occasion unique d'ouvrir un nouveau chapitre de son histoire difficile. Avec ses représentants politiques, il doit saisir cette chance et élire un président sans autre condition que celles prescrites par la Constitution. Une telle élection constituerait un jalon majeur sur la route qui mène à la pleine réaffirmation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban. Tel est l'objectif de la résolution 1559 (2004).

Dans ce contexte, le Secrétaire général salue et appuie les efforts inlassables déployés ces derniers mois par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa, pour aider les Libanais à rapprocher leurs points de vue et mettre fin à la situation de vide électoral. Tous les États et toutes les parties concernés doivent coopérer de toute urgence avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes pour assurer la mise en œuvre immédiate du Plan arabe.

Il est également impératif, trois ans après le retrait militaire syrien du Liban, d'officialiser les liens entre la Syrie et le Liban. Le Premier Ministre Fouad Siniora a tendu la main à la Syrie pour tenter de régler leurs différends bilatéraux. Le Secrétaire général demande à la Syrie d'accepter cette offre, conformément à l'engagement que lui a donné le Président Al-Assad, à Damas, en avril 2007.

Enfin, il est impératif que les parties libanaises reprennent le dialogue politique dans le cadre des institutions constitutionnelles libanaises; c'est la seule façon de régler tous les problèmes en suspens. Il s'agit avant tout d'élire un nouveau président et de veiller à ce que le Parlement reprenne ses activités. Le Liban doit préserver son cadre politique général de conciliation, ce qui est très important, tel qu'il est prévu dans les Accords de Taëf. Entre-temps, l'ONU est consciente que le Liban demeure un champ de

bataille pour les acteurs qui cherchent à déstabiliser la région dans leur propre intérêt et à promouvoir leurs propres aspirations de dominance. Il est temps que la population libanaise et ses représentants politiques uniquement décident du destin du Liban.

Je voudrais assurer le Conseil que le Secrétaire général appuie fermement le Gouvernement libanais légitime et la population libanaise dans les efforts qu'ils déploient pour rétablir la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de

leur pays. Il demeure fermement déterminé à assurer la mise en œuvre complète des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006).

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.